



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra en la salle du conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 9 décembre 2024 à 19 h 45, statuera sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

600, boulevard Harwood / Lot 1 544 631 / Zone H5-755	Autoriser une marge avant minimale de 3 mètres donnant sur le boulevard de la Gare en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-755 du <i>Règlement de zonage n° 1275</i> qui prévoit une marge avant minimale de 4 mètres; Autoriser une marge avant supérieure à 6 mètres donnant sur la Chicoine en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-755 du <i>Règlement de zonage n° 1275</i> qui prévoit une marge avant maximale de 6 mètres; Autoriser une marge avant supérieure à 7,5 mètres donnant sur la rue Bellemare en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-755 du <i>Règlement de zonage n° 1275</i> qui prévoit une marge avant maximale de 7,5 mètres.
---	--

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du conseil relativement à ces demandes, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20 novembre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca